

A R R Ê T É
Portant autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire
3ème catégorie

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PÉRONNAS

VU l'article L3321-1 du code de la santé publique,

VU la demande présentée par :

Madame: SAUCHAY Marie-Laure

Le lundi 26 mai 2025

Représentant l'association : L'AGORA

En qualité de : Directrice

Adresse de l'association : 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas

Nom de la manifestation : Lancement de l'été

Adresse de la manifestation : Skate Park à Peronnas

Pour l'ouverture d'un débit de boissons temporaire pour la manifestation à PÉRONNAS,
Le vendredi 04/07/2024 de 16h00 à 23h00.

A R R Ê T É

ARTICLE I –Madame SAUCHAY Marie-Laure est **AUTORISÉE** à ouvrir un débit de boissons temporaire à PÉRONNAS.

ARTICLE II – Cette ouverture de débit de boissons temporaire de 3^{ème} catégorie se tiendra au Skate Park à PÉRONNAS le :

Vendredi 04/07/2024 de 16h00 à 23h00

ARTICLE III : Les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame SAUCHAY Marie-Laure, 89 Rue de la Poste 01960 Péronnas.
- Messieurs les agents de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Fait à PÉRONNAS, lundi 26 mai 2025

Le Maire

Hélène CÉDILEAU

